

Appel à projet 2011 - AGIR + « vers 100 exploitations ou coopératives exemplaires »

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergies et/ou intégrer l'énergie renouvelable la plus adaptée dans le fonctionnement de votre exploitation ?

Vous souhaitez vous lancer dans un projet global de développement durable et devenir une exploitation agricole exemplaire ?

Alors répondez à l'appel à projet AGIR + (Actions Globales Innovantes pour la Région) lancé par le Conseil Régional PACA en appelant Thibault NICOLAS, notre conseiller en charge de ce dossier au sein de la Chambre d'Agriculture du Var au 04 94 50 54 69 !

La Chambre d'Agriculture du Var s'est positionnée comme « tête de réseau » du programme AGIR + « Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires » de la Région PACA.

L'objectif est un développement de structures agricoles intégrant une approche environnementale globale, en particulier en termes de performances énergétiques, de gestion de l'eau et des déchets.

Le rôle de la Chambre d'Agriculture du Var, en tant que « tête de réseau », est d'informer, d'orienter, et d'accompagner les exploitations volontaires dans leurs projets et leurs démarches.

La Chambre d'Agriculture du Var intervient dans deux phases.

Phase 1. Réalisation des diagnostics

= état des lieux des exploitations sur le plan environnemental et socio-économique afin d'avoir une vision d'ensemble des activités de l'entreprise

Phase 2. Elaboration du plan d'action

= le plan d'action, prévu sur 3 ans, est élaboré conjointement par l'agriculteur et les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Var.

Le projet global (diagnostic et plan d'action) sera ensuite évalué par les services du Conseil Régional PACA qui attribuera en fonction des projets un taux de financement des investissements proposés.

APPEL A CANDIDATURE : Contacter Thibault NICOLAS au 04 94 50 54 69

AGIR « vers 100 exploitations ou coopératives exemplaires » Appel à projet 2009-2010 : retour sur un franc succès

9 exploitations et coopératives varoises ont déposé un dossier, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Var, dans le cadre de ce premier programme AGIR et ont pu investir dans des projets d'économies d'énergies et d'installation d'énergies nouvelles.

Les dossiers déposés étaient très divers de par :

- les filières et structures concernées : de la petite exploitation en PPAM à la cave coopérative vinicole en passant par des oléiculteurs, éleveurs, horticulteurs, maraîchers,...
- leur actions : installation de panneaux photovoltaïques, isolation, construction bois,...
- leur enveloppe financière : investissement de 10 000 € à 300 000 € aidés de 30 à 40 % par le programme AGIR suivant les projets

Les fiches de présentation de ces exploitations exemplaires sont en ligne sur le site de la chambre d'Agriculture du Var <http://www.ca83.fr>